

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2026**

Nombre de Conseillers : 12
Présents : 8
Quorum atteint (7)
Pouvoir : 1
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 janvier 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, et Fabrice ADAMO

Excusés :

- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sabrina LAURENTIN
- ✓ Adrien MILLET
- ✓ Sophie RIVALLEAU (arrivée à 18h44)

Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance

=====

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025

Finances :

- Rénovation du Centre d'Incendie et de Secours – CIS
- Gardiennage des Eglises 2025

Ressources Humaines :

- Avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du Centre de Gestion

Voirie :

- Numéros de Rues

Environnement :

- Demande de labellisation ENS (Espace Naturel Sensible)

Questions Diverses

=====

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025.

FINANCES

Rénovation du Centre d'Incendie et de Secours - CIS

Délibération n°D2026-001

Accusé de réception en Préfecture le 4 février 2026

Après plusieurs échanges et rendez-vous avec le SDIS, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un accord de principe portant sur l'engagement des travaux de rénovation du Centre d'Incendie et des Secours.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de rénovation du Centre d'Intervention et de Secours (CIS),
- Vu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil, de sécurité et de fonctionnement du Centre d'Intervention et de Secours, l'intérêt de ce projet pour le bon fonctionnement du service de secours et la sécurité des habitants, le coût estimatif de l'opération et les modalités de financement envisagées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention :

- ▶ D'approuver le projet de rénovation du Centre d'Intervention et de Secours (CIS) ;
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document afférent à cette opération ;
- ▶ De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Arrivée de Sophie RIVALLEAU

Indemnités Gardiennage des Eglises 2025

Délibération n°D2026-002

Accusé de réception en Préfecture le 4 février 2026

M. Le Maire indique à l'Assemblée qu'en accord avec la Paroisse, les indemnités de gardiennage des églises sont versées directement aux gardiennes résidentes sur la Commune (Mme Nicole PROUST et Mme Annick DURAND).

Il est proposé à l'assemblée d'accorder un montant de **200€** par gardienne.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, **DECIDE**, l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'autoriser M. le Maire à verser les indemnités de gardiennage des églises communales aux gardiennes pour un montant de 200€ chacune ;
- ▶ De prévoir les crédits nécessaires au budget principal
- ▶ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Délibération n°D2026-003

Accusé de réception en Préfecture le 4 février 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention,
- Vu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité d'adapter les modalités de formation et d'assistance du personnel communal à l'utilisation du site informatique, l'intérêt de maintenir et d'actualiser l'accompagnement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-annexé
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document relatif à son exécution.
- ▶ De préciser que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

URBANISME

Numérotation des Rues : Rue de l'Abbaye et Rue Bardais

Délibération n°D2026-004

Accusé de réception en Préfecture le 4 février 2026

La Mairie a été saisie de deux demandes de numérotation concernant : La Rue de l'Abbaye à « Veluché » et La Rue Bardais à « Maisoncelle »

Les propositions de numérotation sont les suivantes :

Référence cadastrale	Nom propriétaire	Ancienne situation	Nouvelle situation
143E N°1142	SICOT Christopher	Rue de l'Abbaye « Veluché »	1 Rue de l'Abbaye « Veluché »
143E N°1095	GUERIN Odile	1 Rue de l'Abbaye « Veluché »	9 Rue de l'Abbaye « Veluché »
ZO N°52	GORIN Camille	Rue Bardais « Maisoncelle »	11 Rue Bardais « Maisoncelle »
A N°1253	GORIN Camille	Rue Bardais « Maisoncelle »	11Bis Rue Bardais « Maisoncelle »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De valider les numérotations proposées ci-dessus,
- ▶ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

LABELLISATION

Candidature au label « ENS » (Espace Naturel Sensible) du Département des Deux-Sèvres

Délibération n°D2026-005

Accusé de réception en Préfecture le 4 février 2026

Le site « Les Voyes de Vitré » peut figurer parmi les ENS (Espace Naturel Sensible) du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'accepter de postuler pour ce label : depuis « la Vallée Bourdigal » jusqu'à « les Voyes de Vitré »
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Permanences des Elections Municipales des 15 et 22 mars prochain : les membres présents s'inscrivent dans les différents créneaux proposés en fonction de leurs disponibilités.
- ❖ Lotissement « Les Acacias » : la fin des travaux est prévue début avril. Il Est rappelé que le prix des parcelles est fixé à 10€/m².
- ❖ Travaux Bar/Restaurant « Le Carré d'As »: subventionnés par le SIEDS à hauteur de 50% du montant total des travaux (44 000€HT) soit 22000€HT. Les travaux concernent : le changement des fenêtres, l'isolation, le chauffage pompe à chaleur.
Un RDV sera programmé pour planifier les travaux avec les entreprises et le restaurateur
- ❖ Eclairage du stade : 4 projecteurs seront installés au lieu de 8 prévus initialement. Le SIEDS subvention le projet à hauteur de 80%. Reste à charge pour la Commune : 3291€
- ❖ Sécurisation des entrées et du bourg d'Assais : achat de panneaux pour un montant de 5700€HT qui seront installés par les agents techniques
- ❖ Ecole : Pour la rentrée prochaine, 52 élèves sont en prévision avec un maintien des effectifs sur les 2 prochaines années. Par ailleurs, un projet de fresque est envisagé sur la façade principale
- ❖ Salle des Fêtes de Veluché : Annie LAURENTIN signale que le chauffage dans le couloir ne fonctionne pas ; une intervention est programmée. Par ailleurs, l'écoulement du lave-vaisselle rencontre des difficultés.
- ❖ Nettoyage de la Boulangerie : Le débarrasage est en cours en vue de l'installation des marchés mensuels et afin de pouvoir utiliser le garage pour la tenue de la buvette.
- ❖ Logement du presbytère aux Jumeaux : libre au 15 avril prochain. A voir si des travaux de rafraîchissement sont envisagés
- ❖ Chemins communaux : des débernages sont à prévoir
- ❖ Blaireau Route de Vouzailles : un piégeage est programmé les 11 et 12 février prochains
- ❖ Prochain Conseil Municipal : prévu le 3 mars pour le vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 19h20

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis RIDOUARD



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

